

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2012

Le 27 septembre 2012, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 21 septembre 2012, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme DEVEDJIAN, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, M. DOVA, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme MARLET, M. SERIN, Mme COTTENCEAU, M. MARTIN, Mme ZERAH, M. LEGRAND, Mme COVI, Mme GONIN, Mme BUGAT, M. FOUQUET, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, M. GUEVEL, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme AGUILAR, M. MEDAN, M. NEHME, Mme VLASTOS, M. MOHAMMEDI, M. ADDA-HALIMI, Mme COLMEZ, Mme CHARRIER, M. RIVET, M. FIE, Mme LE NEOUANNIC, M. MEUNIER, Mme BUZELIN, Mme PEGANG, M. FEUILLADE, M. RUFAT, Mme LEMMET, M. FAU, Mme BATTU.

ETAIENT REPRESENTES : M. SIMON, Mme NGUYEN.

Mme MESSAOUDI est désignée comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ATTRIBUTION DU MARCHE DE RENOVATION DES VESTIAIRES DU STADE GEORGES SUANT A ANTONY – 3 LOTS :
 - * LOT N°1 : DEMOLITION - MACONNERIE – CARRELAGE – FAIENCE – MENUISERIE – PEINTURE A LA SOCIETE ECM LANNI POUR UN MONTANT DE 254 400.78 EUROS HT.
 - * LOT N°2 : PLOMBERIE – ELECTRICITE A LA SOCIETE ECM LANNI POUR UN MONTANT DE 86 062 EUROS HT.
 - * LOT N°3 : CHAUFFAGE – VENTILATION A LA SOCIETE U.T.B. AGENCE VAL DE MARNE POUR UN MONTANT DE 53 792 EUROS HT.
- ADOPTION D'UN CONTRAT ET DE DEUX AVENANTS AVEC LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FERS FRANÇAIS (SNCF) POUR L'ACHAT DE BILLETS DE TRAIN POUR LE SEJOUR « CHABOTTONNES-VERS LES CIMES » AU MOIS DE JUILLET 2012 POUR UN MONTANT DE 7 915.80 EUROS TTC.
- ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS AVEC LE GITE DE PLANOY POUR L'ORGANISATION EN JUILLET 2012 DE SEJOURS PAR LA STRUCTURE 123 MALINS POUR UN MONTANT DE 600 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE DE DANSE URBAINE DU 2 AU 6 JUILLET 2012 AU COMPLEXE ERIC TABARLY AINSI QUE D'UNE REPRESENTATION AU CINEMA LE SELECT EN PRE-SEANCE LE 7 JUILLET 2012 POUR UN MONTANT DE 812 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE JACQUES COUTURIER ORGANISATION POUR L'ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2012 POUR UN MONTANT DE 13 000 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION OROLEIS POUR L'ANIMATION ET LE MONTAGE D'UN FILM VIDEO DANS LE CADRE DU CONCOURS REGARDS JEUNES SUR LA CITE DU 2 AU 6 JUILLET 2012 AU « 11 » ESPACES JEUNES POUR UN MONTANT DE 180 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 DE TRANSFERT SANS INCIDENCE FINANCIERE DU CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE SERVICE DU LOGICIEL D'AIDE A LA REDACTION DES PIECES TECHNIQUES DES MARCHES PUBLICS AVEC LA SOCIETE ORDIGES.
- ADOPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA PERTE PECUNIAIRE QUI AURAIT ETE EVENTUELLEMENT SUPPORTEE PAR LA VILLE D'ANTONY EN CAS D'ANNULATION DU CONCERT DE PACO DE LUCIA DU 24 JUIN 2012 AVEC LE GROUPE DU PONT NEUF REPRESENTE PAR LE CABINET LA SECURITE NOUVELLE POUR UN MONTANT DE 4 768 EUROS TTC.
- ADOPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE DU MATERIEL DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2012 POUR LE CONCERT DE PACO DE LUCIA AVEC LE CABINET GRAS SAVOYE POUR UN MONTANT DE 2 175 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION MUSICULTURE POUR L'ORGANISATION DU BAL DU 13 JUILLET 2012 POUR UN MONTANT DE 10 820 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'INSTITUT EUROPEEN DE RECHERCHE ET D'EVALUATION POUR L'ACTION EDUCATIVE (IERE) POUR LE FINANCEMENT D'INTERVENTIONS AU SEIN DU GROUPE RESSOURCES POUR UN MONTANT DE 14 500 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°5 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC LA SOCIETE SACAMAS – LOT 2 – MAINTENANCE DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES DE RIDEAUX ELECTRIQUES OU MANUELS DE DIVERS SITE DE LA VILLE D'ANTONY POUR ACTER LE TRANSFERT DU MARCHE A LA SOCIETE SCHINDLER.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX SITUES ALLEE DU NIL AU PROFIT DE LA CROIX-ROUGE FRANCAISE POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE SANTE.
- DECISION MODIFICATIVE PORTANT REFONTE DE LA REGIE D'AVANCES POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES MUNICIPAUX DE LOISIRS DE LA VILLE D'ANTONY.
- CREATION D'UNE SOUS-REGIE D'AVANCES DES CENTRES MUNICIPAUX DE LOISIRS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE LES RABATS PRIMAIRE.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURES PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT A LA SOCIETE FRANCE PUBLICATIONS POUR LA FOURNITURE ET LE SUIVI D'ABONNEMENTS A DES PERIODIQUES POUR LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT MINIMUM ANNUEL DE 40 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 120 000 EUROS HT.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE D'UN SERVEUR INFORMATIQUE IBM P52A AVEC LA SOCIETE ASMX POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 860.31 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SIS 3 AVENUE DES FRERES LUMIERE A ANTONY (LOTS 2 ET 2-1) AVEC LA SOCIETE ATLANTA POUR UN LOYER ANNUEL DE 40 065 EUROS TTC ET 11 910 EUROS DE CHARGES ANNUELLES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN GYMNASE ET D'UNE PISTE D'ATHLETISME PAR L'UNION SPORTIVE METROPOLITAINE DES TRANSPORTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013 POUR UN MONTANT DE 2 000 EUROS.
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT – CONTENTIEUX DE PERSONNEL – POUR UN MONTANT DE 1 683.97 EUROS TTC.
- ADOPTION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'AUTO-ECOLE ANTONY CENTRE DE CONDUITE SITUÉE AU 50 RUE PROSPER LEGOUTE 92160 ANTONY DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN POUR L'ANNEE 2012-2013 POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 1 500 EUROS PAR CONVENTION.
- ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER SPECIFIQUE PETITE ENFANCE ET DE MATERIEL DE PUERICULTURE – LOT 1 – MOBILIER SPECIFIQUE PETITE ENFANCE A LA SOCIETE MATHOU POUR UN MONTANT MINIMUM ANNUEL DE 20 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 114 000 EUROS HT – LOT 2 – MATERIEL DE PUERICULTURE A LA SOCIETE PRESTA BABY POUR UN MONTANT MINIMUM ANNUEL DE 1 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 12 000 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU TERRAIN, MARABOUTS ET SANITAIRES APPARTENANT A LA VILLE SITUES AU GREVEN, KERINO, ILE D'ARZ AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES ROBINSONS POUR LA NUIT DU 1^{ER} AU 02 AOUT 2012.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL AVEC L'ASSOCIATION LE TAO DE LA TERRE POUR UN MONTANT DE 2 400 EUROS TTC DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE.
- ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION LEVALLOIS SPORTING CLUB – SECTION SAUVETAGE POUR UNE INITIATION AUX GESTES DE SURVIE D'ENFANTS DU QUARTIER DU NOYER DORE ET UNE FORMATION AU SECOURISME – PSC1 DES PARENTS POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 310 EUROS T.T.C.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU 19 JUILLET AU 15 AOUT 2012 D'UN LOGEMENT COMMUNAL, DU REfectoire ET DES SANITAIRES SITUES DANS LE GROUPE SCOLAIRE ADOLPHE PAJEAUD AU PROFIT DE LA SOCIETE ASSO FRANCE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RAVALEMENT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION DEVANT L'HOPITAL PRIVE D'ANTONY AU 1 RUE VELPEAU D'UNE BORNE AUTOMATIQUE A DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI) PAR LA VILLE D'ANTONY ET LA SOCIETE GAP HYGIENE-SANTE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT AVEC LES PHARMACIENS DE LA VILLE D'ANTONY POUR DEFINIR LES MODALITES ET CONDITIONS D'UNE COOPERATION DANS LE CADRE DE LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI).
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'OCCUPATION GRATUITE D'UNE SALLE ET L'HEBERGEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DES PAGES SANTE ACTIVE 92 CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS DE SEINE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU CIRCUIT DE PREVENTION ROUTIERE SIS ANGLE RUE GEORGES SUANT ET RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'IMPLANTATION D'UN CINEMA PROVISoire AVEC LA SOCIETE FRANCE LOCATION EXPO POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 3 130 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION LE GOLF DE L'YVETTE ET LA VILLE D'ANTONY POUR L'ORGANISATION DE DEUX JOURNEES GOLF DANS LE CADRE DES STAGES DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS POUR UN MONTANT DE 1 050 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PERMIS DE VIVRE LA VILLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'APPAREILS ELECTROMENAGERS SUR DIVERS SITES DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT MINIMUM ANNUEL DE 5 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 60 000 EUROS HT A LA SOCIETE BENARD LEDUC SERVICES.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE POSE ET ENTRETIEN DES STORES ET RIDEAUX SUR L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS DE LA VILLE D'ANTONY SANS MONTANT MINIMUM ET POUR UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 300 000 EUROS HT A LA SOCIETE ATELIER CENTRAL DES STORES (ACS).
- ADOPTION D'UN AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE AVEC LA SOCIETE AFILEC POUR LES TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE DEPANNAGE DANS DIVERS BATIMENTS DE LA VILLE D'ANTONY POUR AJOUTER DES PRESTATIONS AU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE DES PHARES ET BALISES POUR LA PROJECTION DU FILM « MUSULMANS DE FRANCE - EPISODE 1 » LE SAMEDI 24 NOVEMBRE 2012 A LA MEDIATHEQUE ARTHUR RIMBAUD POUR UN MONTANT DE 133.75 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTEME ANTIVOL DE LA MEDIATHEQUE ARTHUR RIMBAUD AVEC LA SOCIETE 3M FRANCE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 465.00 EUROS HT.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU MARCHE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE D'ANTONY AVEC LA SOCIETE SAVPRO- LOT 2 : EXTINGUEURS ET ROBINETS INCENDIE ARMES - AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE LA MAINTENANCE CURATIVE DE 8 000 EUROS HT A 9 200 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « GROUPE MUSICA » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 1 PLACE FIRMIN GEMIER A ANTONY AU PROFIT DE L'O.T.S.I. (OFFICE DU TOURISME – SYNDICAT D'INITIATIVE) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU « 2CV CLUB 92 » D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « CREARTAMIS » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ 12 CITE DUVAL DESTINE A L'ACCUEIL DE MALADES DU CENTRE HOSPITALIER ERASME SUIVIS PAR DES PROFESSIONNELS DU 21EME SECTEUR DE PSYCHIATRIE GENERALE DES HAUTS DE SEINE POUR Y EFFECTUER DES ACTIVITES DE JARDINAGE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE ANDRE MALRAUX SIS 1 AVENUE LEON HARMEL A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SENIOR D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 1 PLACE FIRMIN GEMIER A ANTONY AU PROFIT DE L'AMICALE FRANCO-ASIATIQUE PARIS-SUD POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VALENTIN HAUY « COMITE SUD 92 » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 1 PLACE FIRMIN GEMIER A ANTONY AU PROFIT DU CERCLE CULTUREL ARTISTIQUE ANTONIEN (C.C.A.A.) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DINAMIC MEDIATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE COMMUNALE SISE 17 PLACE DE LA RESIDENCE A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « VIVRE A LA FONTAINE SAINT-EX » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 17 PLACE DE LA RESIDENCE A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « VIVRE A LA FONTAINE SAINT-EX » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT - PROTECTION FONCTIONNELLE - POUR UN MONTANT DE 1 506.96 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « A.V.F. ANTONY » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES – A.V.F. ANTONY MOYENNANT LE REGLEMENT DES CHARGES POUR UN MONTANT ANNUEL ET FORFAITAIRE DE 420 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU CERCLE CULTUREL ARTISTIQUE ANTONIEN (C.C.A.A.) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ROIMAT CLUB POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 15 NOVEMBRE 1993 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS ANTONY CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AFIN DE MODIFIER LES JOURS ET HEURES D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU SECOURS POPULAIRE SECTION D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 17 PLACE DE LA RESIDENCE A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DANSE ROCK ASSOCIATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE FRANCOIS MOLE AU PROFIT DU CLUB PHILO D'ANTONY PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE COMMUNALE HENRI LASSON SITUÉE RESIDENCE DU SQUARE A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DANSE ROCK ASSOCIATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE REGIONAL DE RESSOURCES D'INFORMATION ET DE PREVENTION SANTE CRIPS D'ILE DE FRANCE POUR L'EMPRUNT DE SUPPORTS DE PREVENTION IST/VIH SIDA « LE MANEGE ENCHANTE » DU 30 NOVEMBRE AU 03 DECEMBRE 2012 MOYENNANT UN MONTANT DE 230 EUROS EN CAS DE PERTE OU DE DETERIORATION DU MATERIEL EMPRUNTE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE REGIONAL DE RESSOURCES D'INFORMATION ET DE PREVENTION SANTE CRIPS D'ILE DE FRANCE POUR L'EMPRUNT DE SUPPORTS DE PREVENTION IST/VIH SIDA « LA ROSINE » DU 30 NOVEMBRE AU 03 DECEMBRE 2012 MOYENNANT UN MONTANT DE 100 EUROS EN CAS DE PERTE OU DE DETERIORATION DU MATERIEL EMPRUNTE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX DU CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS PAUL ROZE ET DE LA SALLE DU FOYER SOLEIL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CERCLE TAÏ JU QUAN DE LA TRADITION CHEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « RELAIS MINI-SCHOOLS » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA SOCIETE « KAPLA » POUR L'ANIMATION D'UN ESPACE DE JEUX A LA LUDOTHEQUE EN DATE DU MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2012 POUR UN MONTANT DE 1 076.40 EUROS T.T.C.
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE PLANET MONETIC POUR L'ASSISTANCE TELEPHONIQUE ET LA MAINTENANCE DES TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUE INSTALLES DANS DIFFERENTES REGIES DE RECETTES DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT ANNUEL DE 96 EUROS HT PAR TERMINAL.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AVEL HA LANV » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE A BONS DE COMMANDE PASSE AVEC LA SOCIETE RUBEROID POUR LES TRAVAUX D'ETANCHEITE DES TOITURES TERRASSES REPARATIONS ET REFECTION TOTALE DANS DIVERS BATIMENTS DE LA VILLE D'ANTONY POUR AUGMENTER LE MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 600 000 EUROS HT A 690 000 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ANTONIENNE DE DANSE SPORTIVE ET DE SALON POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « CHŒUR CRESCENDO » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'ADAPSS ILE-DE-FRANCE – CFA SANITAIRE SOCIAL ET MEDICO SOCIAL POUR UN MONTANT DE 15 750 EUROS POUR UN APPRENTI AU SERVICE PETITE ENFANCE.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC LE CFA DES METIERS DE LA SANTE ET DE LA SOLIDARITE POUR UN MONTANT DE 4 040 EUROS POUR UN APPRENTI AU SERVICE PETITE ENFANCE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE FRESNES POUR LA MISE A SA DISPOSITION GRATUITE DU 30 AOUT AU 27 SEPTEMBRE 2012 DE L'EXPOSITION « TOUT UN MONDE DE MAISONS » CONCUE PAR LA MEDIATHEQUE ANNE FONTAINE.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ALESIA » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES -

- FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE DOCUMENTS RETIRES DU CATALOGUE DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES -
VOTE PAR 45 voix POUR
- REMISE GRACIEUSE DE PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT DES TAXES D'URBANISME -
VOTE PAR 45 voix POUR

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES -

- PROJET D'AMENAGEMENT ANTONYPOLE – ATTRIBUTION DU CONCOURS D'URBANISME PORTANT SUR LA DEFINITION DES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU PROJET ECONOMIQUE ET URBAIN ANTONYPOLE A 2 GROUPEMENTS DE CO-CONTRACTANTS DONT LES TITULAIRES MANDATAIRES SONT « AAUPC - PATRICK CHAVANNES » ET « REICHEN ET ROBERT » -
VOTE PAR 38 voix POUR 06 CONTRE 01 ABSTENTION
- QUARTIER DU NOYER DORE : ADOPTION DE L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE RENOVATION URBAINE -
VOTE PAR 45 voix POUR
- QUARTIER DU NOYER DORE : ADOPTION D'UNE CONVENTION PORTANT PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE REHABILITATION DU CENTRE COMMERCIAL FONTAINE MOUTON -
VOTE PAR 45 voix POUR
- COMPLEXE ASSOCIATIF MULTIFONCTIONS PLACE DES ANCIENS COMBAT-TANTS D'AFRIQUE DU NORD : VALIDATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX EN LOT UNIQUE -
VOTE PAR 36 voix POUR 06 CONTRE 03 ABSTENTION
- CESSION PAR LA VILLE DE DEUX LOTS DE TERRAIN DE 177 M2 ET 136 M2 SITUES CHEMIN DE CHATENAY A ANTONY A MESSIEURS FRANCOIS-XAVIER JOHANET ET PHILIPPE THARRAULT -
VOTE PAR 45 voix POUR
- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE BANDE DE TERRAIN DE 559 M2 SISE 28, RUE AUGUSTE MOUNIE APPARTENANT A MONSIEUR GUILLAUME THOREAU -
VOTE PAR 45 voix POUR
- AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ANTONY DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES DANS L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL BERT SISE 67, AVENUE JEAN MONNET A ANTONY, SUR UNE PROPRIETE COMMUNALE, CADASTREE SECTION BC 1 -
VOTE PAR 45 voix POUR
- AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ANTONY DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR CONCERNANT LE THEATRE FIRMIN GEMIER SITUE PLACE FIRMIN GEMIER A ANTONY, SUR UNE PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE AK 116 -
VOTE PAR 35 voix POUR 06 CONTRE 04 ABSTENTION

III - TRAVAUX ET CONTRATS-

- DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE, DE LA REGION ILE DE FRANCE ET DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) POUR LA RECONSTRUCTION DU GYMNASSE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY AU TITRE DU PROGRAMME 2012 -
VOTE PAR 45 voix POUR
- ADOPTION DE L'AVENANT N°2 A LA POLICE D'ABONNEMENT CONCLUE AVEC LA CURMA, RELATIVE AU CHAUFFAGE URBAIN DES SEPT SOUS STATIONS DE LA VILLE D'ANTONY -
VOTE PAR 45 voix POUR

- CONSTRUCTION D'UN DEPOT DES SERVICES TECHNIQUES – FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES A VERSER AUX CANDIDATS AYANT REMIS DES PRESTATIONS POUR LA PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE DE MAITRISE D'ŒUVRE -
VOTE PAR 45 voix POUR

IV - PERSONNEL -

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -
VOTE PAR 45 voix POUR
- MODIFICATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE DU PERSONNEL -
VOTE PAR 45 voix POUR

V - SPORTS -

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ANTONIENNES - ADDITIF –
VOTE PAR 45 voix POUR

VI - AFFAIRES DIVERSES -

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ETAT POUR LE LOGEMENT DES MENAGES RECONNUS PRIORITAIRES ET URGENTS AU TITRE DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE –
VOTE PAR 45 voix POUR
- DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE EPHEMERE PERMETTANT LE MAINTIEN DE L'ACTIVITE CINEMATOGRAPHIQUE PENDANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CINEMA LE SELECT –
VOTE PAR 45 voix POUR
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN CENTRE DE SANTE AU CENTRE COMMERCIAL DES BACONNETS –
VOTE PAR 45 voix POUR
- PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES -
VOTE PAR 45 voix POUR
- DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :
 - o Commission des Services Publics Locaux
 - o Commission chargée de l'Etude des Délégations de Service Public
 - o 3^{ème} (Education), 4^{ème} (Jeunesse), 10^{ème} (Finances) et 13^{ème} (Vie Associative) Commission Municipales
 - o Etablissements locaux d'enseignement
 - o Association ADAGIO

VOTE PAR 35 voix POUR 10 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**Fin de la séance à 22h45
Antony, le 28 septembre 2012**

**Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SÉNANT**